

FPM SA

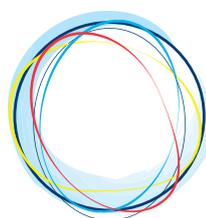
RAPPORT

PILIER 

Juin 2024



Copyright © 2024 FPM SA
Pour l'inclusion financière en RD Congo
www.fpm.cd



FPM
Pour l'inclusion financière en RD Congo



J'atteste que le présent Rapport Pilier 3 a été établi conformément aux procédures de contrôle interne du FPM SA.

Dimitry Van Raemdonck
Président du Conseil d'administration

1

INTRODUCTION

À PROPOS DU
FPM SA

DES RÉSULTATS &
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA SOCIÉTÉ

RATIOS PRUDENTIELS

Le présent Rapport Pilier III est établi en application de l'instruction n° 55 de la Banque centrale du Congo relative à la discipline de marché.

Il a pour objet de publier des informations fiables et actualisées, tant quantitatives que qualitatives, des institutions financières congolaises, afin de donner à toutes les parties prenantes la possibilité d'évaluer correctement leur situation.

Le présent document constitue le Rapport Pilier III qui porte uniquement sur l'évolution de la santé financière du FPM SA au 30 juin 2024, conformément aux articles 9, 13, 14, 15 et 20 de l'Instruction précitée. Il sera question de présenter le bilan, le compte des résultats, les capitaux propres, la conformité aux ratios prudentiels, les informations sur la qualité du portefeuille ainsi que les notes explicatives y relatives.

Ces informations sont destinées à tout opérateur désireux de connaître les activités et la situation financière du FPM SA, afin d'apprécier ses performances économiques et son positionnement sur le marché congolais.

2

INTRODUCTION

À PROPOS DU FPM SA

DES RÉSULTATS & DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

RATIOS PRUDENTIELS

Le FPM SA est un Fonds d'investissement qui vise à soutenir la construction et le développement d'un système financier inclusif et responsable au bénéfice de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et de populations actives à faibles revenus, en vue d'accroître leurs revenus et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Notre mission est de favoriser l'inclusion financière en RDC, en appuyant techniquement et financièrement les institutions financières qui ciblent les MPME et les populations à faibles revenus.

Les institutions financières (IFP) sont des canaux à travers lesquels le FPM SA réalise sa mission. En les soutenant, nous assurons un meilleur service de la cible finale. Parmi nos clients nous comptons les banques (ciblant les PME), les institutions de microfinances (IMF) et les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC).

Le FPM SA se distingue comme un acteur clé du financement en République Démocratique du Congo, grâce à une gamme de produits adaptés aux besoins des institutions financières locales. Parmi ses offres, on retrouve des lignes de crédit dédiées aux banques, aux institutions de microfinance (IMF) et aux coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), facilitant ainsi l'accès des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations à faible revenu à des services financiers adaptés. Plus récemment, le FPM SA a introduit un mécanisme de garantie partielle des portefeuilles de crédits, avec une capacité de couverture d'environ 115 millions

de dollars USD, grâce au soutien financier de la KfW et de la Banque Mondiale. Cette initiative permet de réduire le risque pour les institutions prêteuses, encourageant ainsi une plus grande inclusion financière.

Ces produits, et particulièrement le mécanisme de garantie, positionnent le FPM SA comme un acteur majeur et incontournable dans l'espace financier congolais, jouant un rôle central dans la promotion de l'inclusion financière. En apportant des solutions concrètes pour améliorer l'accès au financement des populations vulnérables et des petites entreprises, le FPM SA contribue activement au développement économique et social du pays.

3

INTRODUCTION

À PROPOS DU
FPM SA

DES RÉSULTATS &
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA SOCIÉTÉ

RATIOS PRUDENTIELS

Sur le plan stratégique, après l'approbation de son conseil d'administration, la Direction Générale du FPM SA a signé un contrat avec le gouvernement congolais pour la gestion d'un Fonds de Garantie Partielle, financé par la Banque Mondiale à hauteur de 37 millions USD. La première tranche, d'environ 10 millions USD, a été débloquée en juin 2023. De plus, le décaissement de fonds d'urgence par la KfW, totalisant 21,9 millions USD en décembre 2023 et février 2024, a permis d'accroître le bilan du FPM SA, tout en renforçant l'offre financière et en répondant à la demande croissante du secteur financier congolais pour favoriser une inclusion financière accrue.

Deux autres tranches, de 9,4 millions USD chacune, ont été libérées par la Banque Mondiale en juillet et août 2024, portant ainsi la capacité de couverture du FPM SA à plus de 115 millions USD.

Dans cette dynamique d'amélioration de l'inclusion financière en République Démocratique du Congo, le premier versement du Fonds de Garantie de la KfW, d'un montant de 10,5 millions d'euros, a également été effectué.

Par ailleurs, plusieurs projets de financement sont en cours de négociation pour permettre au FPM SA de répondre aux demandes croissantes de crédit et de garanties des institutions financières en 2024 :

- La KfW pour une deuxième tranche de 10,5 millions d'euros, dont le décaissement est attendu au quatrième trimestre 2024.
- Le ministère des Finances, via la CFEF et avec le soutien de la Banque Mondiale, pour une ligne de

financement de 8 millions USD.

- L'USAID/DFC, avec une garantie du portefeuille de crédits du FPM SA à hauteur de 20 millions USD.
- Le FMO pour une ligne de financement de 2 millions d'euros, également attendue au quatrième trimestre 2024.

Sur le plan opérationnel, le FPM SA a clôturé le premier semestre 2024 avec un portefeuille de crédits de 40,8 millions USD, soit une augmentation de 29,9% par rapport au portefeuille de décembre 2023, qui était de 31,45 millions USD. Cette performance significative permet au Fonds de continuer à améliorer ses revenus opérationnels et de renforcer sa rentabilité future.

En ce qui concerne le Guichet de Garantie Partielle des Portefeuilles de Crédits, à la fin juin 2024, l'encours de crédits garantis auprès de quatre institutions financières partenaires s'élevait à 14,9 millions USD.

Enfin, d'un point de vue financier, le premier semestre 2024 s'est soldé par un résultat net positif de 2.327 millions de CDF, contre 32 millions au premier semestre 2023, représentant 113% du budget à mi-parcours.

4

INTRODUCTION

À PROPOS DU
FPM SA

DES RÉSULTATS &
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA SOCIÉTÉ

RATIOS PRUDENTIELS

TITRES	RATIOS	SOLDES CUMULÉS	RÉSULTATS	NORMES	STATUTS
	Fonds propres réglementaires	94 779 221 156	54%	≥ 10%	CONFORME
	Total risques bancaires	176 376 674 206			
Position de change	Position nette de change - Équivalent capital libéré en devise	94 991 194 271	100%	≤ 15%	NON CONFORME
	Fonds propres réglementaires	94 779 221 156			
Liquidité en CDF	Liquidité en CDF pondérée	144 086 706	595%	> 100%	CONFORME
	Total engagements en CDF	24 197 123			
Liquidité en M. E.	Liquidité en M.E. pondérée	36 388 759 727	4867%	> 100%	CONFORME
	Total engagements en M.E.	747 586 560			
Liquidité globale	Liquidité globale pondérée	36 532 846 434	4734%	> 100%	CONFORME
	Total engagements	771 783 682			
Transformation à M. et L.T.	Fonds propres réglementaires et ressources permanentes	94 779 221 156	94%	> 80%	CONFORME
	Total actifs immobilisés et emplois longs	101 156 089 597			
Division des risques	Total des risques dépassant 25% des fonds propres réglementaires	94 779 221 156	0%	≤ 25%	CONFORME
	Fonds propres réglementaires	94 779 221 156			
	Total des grands risques encourus sur les bénéficiaires > 10% des fonds propres réglementaires	96 582 055 800	102%	≤ 800%	CONFORME
	Fonds propres réglementaires	94 779 221 156			
Capital minimum	Actif comptable net - Passif exigible	184 813556 377 (90 034 335 221)	33 365 344 USD	5 Millions USD	CONFORME
Risques opérationnels			10 197 878 708 CDF		

ANNEXE 1

TABLEAU XI : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

LIBELLE	Montant en Millions de CDF			
	VALEUR AU 30 JUIN 2024	VALEUR AU 31 MARS 2024	VALEUR AU 31 DEC. 2023	VALEUR AU 30 SEPT. 2023
Crédits en retard de paiement (\leq à 30 jours de retard) (1)				
Crédits en retard de paiement (de 31 à 60 jours de retard) (2)				
Crédits en retard de paiement (de 61 à 90 jours de retard) (3)				
Crédits en retard de paiement (de 91 à 180 jours de retard) (4)				
Crédits en retard de paiement (de plus de 180 jours de retard) (5)				
Provisions pour crédit non recouverts (6)				
Crédit non recouverts brut (7) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)				
Crédit non recouverts nets (8) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)				
Taux de provisionnement de crédits non recouverts (9) = (6)/(7) en %				
Total crédits nets (10)	116 026	94 381	84 273	66 501
Total crédits bruts (11)	116 026	94 381	84 273	66 501
Fonds propres (12)	94 745	67 884	63 988	59 318
Part des crédits non recouverts bruts/Total crédits bruts (13) = (7)/(11) en %				
Part des crédits non recouverts nets/Total crédits nets (14) = (8)/(10) en %				
Part des crédits non recouverts nets/Fonds propres (15) = (8)/(12) en %				
Total crédits non recouverts sortis du bilan				

ANNEXE 2
RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERIMAIRES
AU 30 JUIN 2024

Le 20 Septembre 2024

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers intérimaires au 30 juin 2024
2. Etats financiers intérimaires au 30 juin 2024
 - Actif
 - Passif
 - Comptes de résultat
 - Etat de variation des capitaux propres
 - Tableau des flux de trésorerie
 - Notes sur les états financiers intérimaires



1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



A l'Assemblée Générale des Actionnaires de
FPM S.A.
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERIMAIRES AU 30 JUIN 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers intermédiaires de **FPM S.A.** pour la période close le 30 juin 2024 tels, qu'ils sont joints au présent rapport.

1. Audit des états financiers intermédiaires

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers intermédiaires ci-joints, exprimés en Francs Congolais, de **FPM S.A.** arrêtés au 30 juin 2024, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers intermédiaires ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **FPM S.A.** au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour les établissements de crédit et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers intermédiaires » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **FPM S.A.** conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour les établissements de crédit et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers intermédiaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,
République Démocratique du Congo*
T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, www.pwc.com

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.
Bureau à Lubumbashi : 1034, Av. Kilela Balanda - Immeuble Infinity, 3^{ème} Etage - B.P. 7224 Lubumbashi - Province du Haut Katanga - T : (243) 99 930 99 02 - (243) 81 710 39 93



Lors de la préparation des états financiers intérimaires, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'institution.

1.4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers intérimaires

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers intérimaires pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers intérimaires prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers intérimaires sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

2. Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations quantitatives contenues dans le rapport pilier III préparé par l'institution conformément à l'instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline des marchés, mais ne comprennent pas les états financiers intérimaires et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers intérimaires.

Notre opinion sur les états financiers intérimaires ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers intérimaires, notre responsabilité consiste à lire les autres informations, et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers intérimaires ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers RDC SAS
Représenté par Jean Jacques MUKULA
Expert-Comptable Agréé ONEC
EC/16.00351

Le 20 septembre 2024

Rapport Pilier 3 • Juin 2024

ANNEXE 1 :

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS INTERIMAIRES

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

1. nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers intérimaires édictées par le code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
2. nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
3. nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux du commissaire aux comptes, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers intérimaires ;
4. nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
5. nous identifions et évaluons les risques que les états financiers intérimaires comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
6. nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers intérimaires, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers intérimaires, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

7. nous prenons connaissance du contrôle interne de l'institution afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
8. nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers intérimaires des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
9. nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
10. nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers intérimaires, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers intérimaires reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
11. nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers intérimaires, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers intérimaires et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
12. nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers intérimaires et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers intérimaires ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers intérimaires conformément au référentiel comptable applicable ;
13. nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers intérimaires au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
14. nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers intérimaires ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers intérimaires ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
15. nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les actionnaires est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

16. nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
17. nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

2. ETATS FINANCIERS INTERIMAIRES

FPM S.A.

BILANS AUX 30 JUIN 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo		1 347 214	770 087
Correspondants ordinaires à vue	4	38 233 648 448	50 266 234 987
Correspondants ordinaires à terme	5	<u>26 866 544 098</u>	<u>25 507 568 103</u>
		<u>65 101 539 760</u>	<u>75 774 573 177</u>
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Crédits à la clientèle	6	<u>116 700 527 707</u>	<u>84 675 145 869</u>
		<u>116 700 527 707</u>	<u>84 675 145 869</u>
COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers actifs	7	1 705 046 346	677 965 504
Comptes de régularisation de l'actif	8	<u>287 961 001</u>	<u>179 296 532</u>
		<u>1 993 007 347</u>	<u>857 262 036</u>
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations incorporelles	9	60 421 963	66 269 250
Immobilisations corporelles	9	618 434 449	463 430 600
Immobilisations financières	10	<u>305 284 516</u>	<u>5 010 855</u>
		<u>984 140 928</u>	<u>534 710 705</u>
TOTAL ACTIF		<u>184 779 215 742</u>	<u>161 841 691 787</u>
COMPTES D'ORDRES			
Autres engagements de financement reçus des tiers	26	<u>142 318 213 290</u>	<u>87 236 445 200</u>
TOTAL COMPTES D'ORDRES		<u>142 318 213 290</u>	<u>87 236 445 200</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers intérimaires.

FPM S.A.

BILANS AUX 30 JUIN 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Correspondants ordinaires – Découverts		_____ -	_____ -
		_____ -	_____ -
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Dépôts de la clientèle à vue		- -	- -
Dépôts à terme et livrets		_____ -	_____ -
		_____ -	_____ -
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers passifs	11	666 171 905	1 011 801 199
Comptes de régularisation du passif	12	385 524 919	190 568 952
		<u>1 051 696 824</u>	<u>1 202 370 151</u>
CAPITAUX PERMANENTS			
<u>Fonds propres</u>			
Capital social	13	21 557 532 000	21 557 532 000
Autres réserves	13	24 656 830 261	-
Report à nouveau		1 198 971 034	2 080 933 367
Résultat de la période		2 326 714 824	(881 962 333)
Plus-value de réévaluation et provisions réglementées	14	45 004 832 403	41 231 160 651
		<u>94 744 880 522</u>	<u>63 987 663 685</u>
<u>Autres capitaux à long terme</u>			
Provision pour risques, charges et pertes	15	2 164 307 112	1 677 977 976
Emprunts à long et moyen termes	16	46 843 605 721	57 982 742 587
Fonds de Financement et de Garantie	17	39 974 725 563	36 990 937 388
		<u>88 982 638 396</u>	<u>96 651 657 951</u>
CAPITAUX PERMANENTS			
		<u>183 727 518 918</u>	<u>160 639 321 636</u>
TOTAL PASSIF			
		<u>184 779 215 742</u>	<u>161 841 691 787</u>
COMPTES D'ORDRES – Engagements donnés			
Autres garanties données aux établissements de crédit	27	10 609 165 938	5 356 418 424
TOTAL COMPTES D'ORDRES			
		<u>10 609 165 938</u>	<u>5 356 418 424</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers intérimaires.

FPM S.A.

COMPTES DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DE 6 MOIS CLOTUREE AUX 30 JUIN 2024 ET 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

COMPTES DE RESULTAT	Notes	30/06/2024 (6 mois)	30/06/2023 (6 mois)
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	18	685 483 618	794 970 962
Produits sur opérations avec la clientèle	19	3 696 713 026	1 472 645 254
Charges sur opérations avec la clientèle		<u>(29 357 871)</u>	<u>518 582 551</u>
MARGE D'INTERMEDIATION		<u>4 352 828 773</u>	<u>2 249 033 665</u>
Produits sur opérations bancaires diverses	20	10 502 470 139	9 088 204 888
Charges sur opérations bancaires diverses	21	<u>(4 942 349 084)</u>	<u>(144 942 663)</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		<u>9 912 959 828</u>	<u>11 192 295 890</u>
Charges générales d'exploitation	22	(1 535 168 107)	(1 343 011 032)
Charges de personnel	23	(1 739 951 312)	(1 759 758 343)
Impôts et taxes		<u>(32 117 843)</u>	<u>(4 202 317)</u>
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		<u>6 605 722 566</u>	<u>8 085 324 198</u>
Dotations aux amortissements	24	<u>(135 209 272)</u>	<u>(61 879 449)</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL		<u>6 470 513 294</u>	<u>8 023 444 749</u>
Dotations et reprises sur provisions	25	(4 234 896 309)	(7 954 363 836)
Résultat exceptionnel		132 734 669	(14 267 434)
Plus-value ou Moins-value sur cession d'éléments d'actifs		<u>6 576 985</u>	<u>-</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		<u>2 374 928 639</u>	<u>54 813 479</u>
Impôt sur le bénéfice et profit		<u>(48 213 815)</u>	<u>(22 676 162)</u>
RESULTAT NET DE LA PÉRIODE		<u>2 326 714 824</u>	<u>32 137 317</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers intérimaires.

FPM S.A.

**ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2024
(Exprimé en Francs Congolais)**

	<u>Capital social et autres réserves</u>	<u>Provision pour reconstitution du capital</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Plus-value de réévaluation</u>	<u>Total</u>
Solde au 01/01/2024	21 557 532 000	41 065 023 172	2 080 933 367	(881 962 333)	166 137 479	63 987 663 685
Augmentation	24 656 830 261	3 773 671 752	-	2 326 714 824	-	30 757 216 837
Diminution	-	-	-	-	-	-
Transfert entre postes	-	-	(881 962 333)	881 962 333	-	-
Solde au 30/06/2024	<u>46 214 362 261</u>	<u>44 838 694 924</u>	<u>1 998 971 034</u>	<u>2 326 714 824</u>	<u>166 137 479</u>	<u>94 744 880 522</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers intérimaires.

FPM S.A.

**TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE
CLOS AUX 30 JUIN 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)**

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Activités d'exploitation</u>		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	4 382 196 645	5 855 278 538
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(29 357 871)	(29 684 156)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	3 046 009 968	(5 927 103 587)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	439 184 827	(757 778 765)
Impôts sur le bénéfice et profit	<u>(4 8 213 815)</u>	<u>(32 334 856)</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (a)	<u>7 789 819 754</u>	<u>(891 622 826)</u>
<u>Activités d'investissement</u>		
Acquisitions /Cessions sur portefeuilles d'investissement	(32 025 381 838)	(38 180 050 162)
Acquisitions /Cessions sur immobilisations	<u>(449 430 223)</u>	<u>(114 508 732)</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (b)	<u>(32 474 812 061)</u>	<u>(38 294 558 894)</u>
<u>Activités de financement</u>		
Emission d'emprunts et financements assimilés	11 139 136 866	33 304 768 286
Emission Fonds de financement et de garantie	2 983 788 175	34 312 519 916
Remboursement d'emprunt	(24 656 830 261)	(217 494 459)
Remboursement d'emprunt	<u>24 656 830 261</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (c)	<u>14 122 925 041</u>	<u>67 399 793 743</u>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités (d)	<u>(110 966 151)</u>	<u>11 316 566 664</u>
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice e=(a+b+c)	(10 562 067 266)	28 213 612 023
Liquidités et équivalents de liquidités au début d'exercice (f)	<u>75 774 573 177</u>	<u>36 244 394 490</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice (g)	<u>65 101 539 760</u>	<u>75 774 573 177</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers intérimaires.

FPM S.A.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERIMAIRES AU 30 JUIN 2024

1. ACTIVITES

FPM S.A. est une société anonyme, créée conformément à l'acte consultatif et statuts notariés du 28 août 2014 et enregistrée dans le Registre de Commerce et de Crédit Immobilier (RCCM) n° CD/KIN/RCCM/14-B-3205 du 6 septembre 2014. FPM S.A. a été agréé par la Banque Centrale du Congo en tant que Société financière en date du 2 février 2015.

La société a pour objet en République Démocratique du Congo, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, d'effectuer toutes les opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales congolaises opérant dans le financement des Micro-Petites et Moyennes Entreprises, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous les emprunts et tous les engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

La société est soumise à la législation des établissements de crédit de la République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en RDC.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour les établissements de crédit (Guide Comptable des Etablissements de Crédit) complétés par les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans les comptes de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en comptes de résultat.

2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv. /n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital social à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les immobilisations au 30 juin 2024 n'ont pas été réévaluées étant donné que les coefficients de réévaluations sont publiés annuellement.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie d'utilisation estimée ci-après :

	<u>Durée de vie</u>
Immeuble	20 à 40 ans
Matériel et mobilier	10 ans
Equipements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel roulant	4 ans

2.4 Provision pour reconstitution du capital social

Selon l'article 3 du décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les fonds propres des établissements de crédit et de microfinances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un commissaire aux comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les institutions financières à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

3. TAUX DE CONVERSION

Le taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO se présente comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
	FC	FC
1 Euro =	3 042,8488	2 977,4404
1 USD =	2 840,6487	2 679,6016

4. CORRESPONDANTS ORDINAIRES A VUE

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Equity BCDC	32 913 126 244	44 886 450 866
Banque Of Africa	3 239 037 835	2 656 431 621
Ecobank	1 746 147 665	2 255 192 579
Smico	292 159 753	271 165 473
Advans Congo	12 792 776	186 406 351
Finca	11 181 390	10 561 301
Guigal	19 202 785	26 796
Total	<u>38 233 648 448</u>	<u>50 266 234 987</u>

5. CORRESPONDANTS ORDINAIRES A TERME

Ce poste se présente comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques, dépôts à terme	26 844 130 215	25 507 568 103
Créances rattachées	22 413 883	63 539 598
Provisions sur créances rattachées	-	(63 539 598)
Total	<u>26 866 544 098</u>	<u>25 507 568 103</u>

Les dépôts à terme sont détenus au 30 juin 2024 auprès des institutions suivantes :

- Bank Of Africa pour 2 comptes respectifs de USD 9 millions (FC 25.566 millions) et USD 0,300 millions (FC 852 millions) conclus pour 12 mois échéant respectivement le 31 juillet 2024 et le 24 novembre 2024 ;
- Guigal pour USD 0,150 millions (FC 426 millions) conclu pour 6 mois échéant 21 octobre 2024.

6. CREDITS A LA CLIENTELE

Les crédits à la clientèle sont détaillés comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Crédits à moyen terme	(a)	116 026 296 152	84 273 470 320
Créances rattachées	(b)	<u>674 231 555</u>	<u>401 675 549</u>
Total crédits à la clientèle (brut)		<u>116 700 527 707</u>	<u>84 675 145 869</u>
Provision sur mauvaises créances		<u>-</u>	<u>-</u>
Total		<u>116 700 527 707</u>	<u>84 675 145 869</u>

(a) Les crédits à moyen terme correspondent à l'encours des crédits sains détaillés comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Crédit senior restant dû sur les banques		29 826 811 350	22 776 613 600
Crédit senior restant dû sur les IMF		84 438 282 608	58 415 314 880
Crédit senior restant dû sur les COOPEC		<u>1 761 202 194</u>	<u>3 081 541 840</u>
		<u>116 026 296 152</u>	<u>84 273 470 320</u>

(b) Les créances rattachées correspondent aux intérêts courus non échus au 30 juin 2024 et calculés au prorata temporis.

7. DIVERS ACTIFS

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Débiteurs divers	(a)	1 446 852 192	437 137 550
Etat (crédit d'impôts)	(b)	212 079 319	181 527 084
Autres avances au personnel		<u>46 114 835</u>	<u>59 300 870</u>
Total		<u>1 705 046 346</u>	<u>677 965 504</u>

(a) Les débiteurs divers représentent les frais de lancement du projet Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédit de la Banque Mondiale supportés par FPM S.A. et à refacturer au Guichet GPPC pour FC 857.963.399, les intérêts sur la rupture DAT non encore crédités au 30 juin pour FC 301.368.909, les débours à récupérer auprès du FPM ASBL pour FC 202.760.618 ainsi que les avances pour approvisionnement en carburant versées à Total RDC autres pour FC 84.759.266.

(b) La rubrique « Etat » est constituée de trop payés sur l'impôt des sociétés (principalement sur les exercices 2020 et 2022).

8. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Autres charges différées	241 485 484	86 535 986
Assurance d'exploitation en cours	<u>46 475 517</u>	<u>92 760 546</u>
Total	<u>287 961 001</u>	<u>179 296 532</u>

Les Autres charges différées sont constituées essentiellement des frais de formation Frankfurt pour FC 54.998.439, les débours conseillers INCOFIN pour FC 57.502.540, les frais de publication jeune Afrique pour FC 27.534.140, les frais d'agrément BCC pour FC 35.566.430, les soins médicaux pour FC 34.609.481 ainsi que les charges pour FC 30.316.420.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Ce poste au 30 juin 2024 se décompose comme suit :

Rubriques	Matériels roulants	Matériels Informatiques	Matériels de bureau	Matériels Electriques	Mobiliers de Bureau	Aménagements	Total Immobilisations corporelles	Logiciels	Etudes, Recherche et Développement	Total Immobilisations incorporelles	Total Immobilisations
Valeurs Brutes											
Au 31-12-2023	462.433.283	183.033.703	18.668.220	147.913.263	57.320.284	110.834.436	980.203.189	228.755.961	43.464.153	270.220.114	1.250.423.303
Acquisitions	317.508.539	31.501.148	7.351.310	-	-	-	356.360.997	-	-	-	356.360.997
Cessions, vols et disparition	-	-	(10.640.776)	(129.829.963)	-	(110.834.436)	(251.305.175)	-	-	-	(251.305.175)
Au 30-06-2024	779.941.822	214.534.851	15.378.754	18.083.300	57.320.284	-	1.085.259.011	228.755.961	43.464.153	270.220.114	1.355.479.125
Amortissements											
Au 31-12-2023	155.638.189	129.327.696	14.623.427	89.220.811	46.898.307	81.064.159	516.772.589	160.486.711	43.464.153	203.950.864	720.723.453
Dotations de l'exercice	86.209.217	13.615.140	2.380.813	5.609.408	1.253.334	6.621.815	115.689.727	4.060.616	-	4.060.616	119.750.343
Cessions, vols et disparition	-	-	(10.640.777)	(80.983.261)	-	(87.685.974)	(179.310.012)	-	-	-	(179.310.012)
Supplément d'amortissement	11.283.510	1.767.642	29.169	144.675	447.262	-	13.672.258	1.786.671	-	1.786.671	15.458.929
Au 30-06-2024	253.130.916	144.710.478	6.392.632	13.991.633	48.598.903	-	466.824.562	166.333.998	43.464.153	209.798.151	676.622.713
Valeurs Nettes au 31-12-2023	306.795.094	53.706.007	4.044.793	58.692.452	10.421.977	29.770.277	463.430.600	66.269.250	-	66.269.250	528.699.850
Valeurs Nettes au 30-06-2024	526.810.906	69.824.373	8.986.122	4.091.667	8.721.381	-	618.434.449	60.421.963	-	60.421.963	678.856.412

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La rubrique « immobilisations financières » représente la caution versée à ORIOCOM pour la connexion internet du bureau et des différentes résidences ainsi que la caution versée à Ecobank sur le bail de nouveaux bureaux.

11. DIVERS PASSIFS

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	(a)	243 115 410	580 264 350
Créditeurs divers	(b)	113 852 058	268 933 120
Impôts à payer	(c)	213 079 525	162 348 122
Personnel		270 969	255 607
Autres		<u>95 853 943</u>	<u>-</u>
Total		<u>666 171 905</u>	<u>1 011 801 199</u>

(a) Le solde des fournisseurs et comptes rattachés correspond à la somme des factures reçues à payer et la somme des factures à recevoir imputables à l'exercice 2024 qui sont provisionnées.

(b) Le solde des créiteurs divers correspond principalement aux indemnités payables aux administrateurs, aux paiements reçus anticipativement des clients et aux notes des frais partagés à rembourser à FPM ASBL.

(c) Le solde des impôts à payer correspond aux impôts et taxes exigibles après le 30 juin 2024 dont la TVA et l'IPR sur les rémunérations payées au personnel et sur indemnités payées aux administrateurs du mois de juin 2024.

12. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Ce poste est constitué principalement de charges provisionnées pour les frais de supervision de la Banque Centrale (FC 321 millions) ainsi que de produits différés sur les commissions perçues d'avance pour due diligences (FC 65 millions) sur les mises en place de crédits.

13. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FPM S.A. est détenu de la manière suivante :

<u>Actionnaires</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Nombre d'actions</u>
KFW	10 425 541 200	113 321
BIO	7 360 000 000	80 000
CORDAID	3 679 990 800	40 000
INCOFIN	<u>92 000 000</u>	<u>1 000</u>
Total	<u>21 557 532 000</u>	<u>234 321</u>

Le capital social libéré du fonds est constitué de 234.321 actions. La valeur du capital social libéré s'est dépréciée d'environ 66%, dont 12% au cours de l'exercice 2023. Cette dépréciation est corrigée par une provision pour reconstitution du capital libéré et des plus-values de réévaluation des actifs immobilisés (voir Note 14) conformément aux dispositions légales et règlementaires.

Au 30 juin 2024, l'opération de l'augmentation du capital, par incorporation de la dette de FC 24.6 milliards de la KFW, effectuée par l'institution en juin est encore en cours de validation par la Banque Centrale du Congo. Cette opération ramènera le capital social libéré de FPM S.A. à FC 46.214.362.261. En attendant, cette somme est logée dans les autres réserves.

14. PLUS-VALUE DE REEVALUATION ET PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste comprend le cumul d'écarts résultant des réévaluations des actifs immobilisés corporels dont la réévaluation opérée le 31 décembre 2023 (Arrêté ministériel n°/CAB/MIN/FINANCES/2024/002 du 24 janvier 2024 portant fixation des coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2023) et le cumul d'écarts résultant des réévaluations successives du capital social libéré détenu à l'ouverture de chaque exercice comptable (Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, instituant la provision règlementée dénommée "Provision pour Reconstitution du Capital Social" en vue de préserver les fonds propres des établissements de crédit et de microfinances).

15. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Ces provisions se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Provisions sur crédits sains	1 160 262 962	842 734 703
Provisions risques généraux	<u>1 004 044 150</u>	<u>835 243 273</u>
Total	<u>2 164 307 112</u>	<u>1 677 977 976</u>

- La provision sur crédits sains correspond à la somme des provisions réglementaires sur l'encours de crédits sains (1% de l'encours) dont la variation reste proportionnelle à celle de l'encours de crédits sains.

- Les provisions pour risques généraux représentent les provisions pour avantages au personnel (bonus exercice 2024, indemnités de retraite) et autres risques généraux encourus par FPM S.A. à la date de clôture.

16. EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERMES

Les emprunts se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Emprunts à long et moyen termes	46 806 788 954	57 961 598 547
Dettes rattachées	<u>36 816 767</u>	<u>21 144 040</u>
Total	<u>46 843 605 721</u>	<u>57 982 742 587</u>

Le solde des emprunts à long et moyen termes représente l'encours de USD 16,5 millions de fonds d'urgence reçus de la KfW. Cet emprunt sera converti en actions sans droit de vote, à détenir par KfW pour le compte du ministère des Finances au 30 décembre 2027. La variation sur ce poste résulte essentiellement de la réception de fonds pour FC 13.517.693.395 sur l'emprunt KfW (fonds d'urgence) ainsi que la conversion de l'emprunt KfW pour FC 24.656.830.261 en capital (voir le tableau de variation des capitaux plus haut).

17. FONDS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Ce poste se présente comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fonds de Garantie	(a)	36 948 456 236	34 859 463 167
Fonds de financements des coûts	(b)	<u>3 026 269 327</u>	<u>2 131 474 221</u>
Total		<u>39 974 725 563</u>	<u>36 990 937 388</u>

(a) Le solde du fonds de garantie comprend :

- la dotation sous gestion pour USD 9,6 millions (FC 28.301 millions) pour le guichet de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédit aux PME dans le Cadre du Projet Transforme financé par la Banque Mondiale. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants (Voir Note 5 ci-dessus) ;
- la dotation sous gestion pour USD 4,4 millions (FC 12.482 millions) pour le guichet de la Garantie Partielle des Crédits aux PME dans le cadre du Projet de fonds d'urgence financé par KFW.

(b) Le solde du fonds de financement des coûts correspond aux fonds restant à utiliser afin de couvrir les charges d'exploitation additionnelles du FPM S.A. dans le cadre du Projet de Fonds d'urgence.

18. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste représente essentiellement les intérêts (courus perçus et courus non perçus) sur les dépôts à terme.

19. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ces produits se détaillent comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>
Intérêts sur crédits à moyen terme		3 438 644 849	1 250 412 724
Commissions sur crédits		<u>258 068 177</u>	<u>222 232 530</u>
Total		<u>3 696 713 026</u>	<u>1 472 645 254</u>

Ce poste représente les intérêts (courus perçus et courus non perçus) sur le portefeuille de crédit ainsi que les commissions perçues sur les décaissements des crédits. La variation de ce poste est afférente à l'accroissement du portefeuille de crédits.

20. PRODUITS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces produits se détaillent comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>
Profit de change sur règlement	(a)	1 564 843 489	1 574 174 597
Profit sur position de change	(b)	8 498 441 823	7 514 030 291
Commissions de gestion des fonds	(c)	<u>439 184 827</u>	<u>-</u>
Total		<u>10 502 470 139</u>	<u>9 088 204 888</u>

- (a) Le profit de change sur règlement représente les gains de change résultant des remboursements des prêts par les clients et des remboursements des placements en dépôts à terme ;
- (b) Le profit sur position de change correspond au profit résultant de l'actualisation des soldes de comptes libellés en devises étrangères au taux de change à la clôture de la période ;
- (c) Les commissions de gestion des fonds comprennent les revenus provenant des commissions de gestion du Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédits aux PMES par FPM S.A.

21. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Les autres charges bancaires correspondent aux différences de change négatives sur le remboursement des dettes pour FC 4.698.126.400 et les intérêts courus (payés et à payer) sur les emprunts pour FC 244.222.685.

22. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>
Indemnités des administrateurs	259 378 365	122 100 140
Loyers et charges locatives	188 070 017	58 207 293
Autres services extérieurs	134 502 836	63 620 404
Honoraires pour avocats	114 443 414	20 597 509
Honoraires d'audit	100 281 793	59 217 441
Transports à l'étranger	96 665 182	49 600 439
Hôtel, Restaurant, Cafétéria (HORECA)	87 591 808	98 218 472
Frais de la Banque Centrale	86 635 874	102 901 723
Frais d'assurance	63 762 233	41 616 636
Marketing et publicité	62 186 910	18 503 362
Honoraires d'assistance technique	51 939 727	489 836 352
Frais d'actes et de justice	-	3 871 020
Autres	<u>289 709 948</u>	<u>214 720 241</u>
Total	<u>1 535 168 107</u>	<u>1 343 011 032</u>

La variation du poste « charges générales d'exploitation » est expliquée d'une part par la dépréciation du franc congolais (monnaie de la tenue de comptes) par rapport à la devise de transaction qui est le US dollar et d'autres parts par l'accroissement réel de certaines charges telles que les indemnités des administrateurs (suite à l'accroissement de l'effectif), les charges locatives, les honoraires avocats, les honoraires d'audit, les frais de déplacement à l'étranger, les frais payés à la Banque Centrale pour agrément et supervision, etc.

Les honoraires d'audit représentent principalement les prestations détaillées ci-après fournies par le Commissaire aux comptes :

Nature de la mission	Montant global (Hors taxe)	Montant pris en charge	Contre valeur en FC
Certification de l'opération d'augmentation du capital	USD 14 000	USD 14 000	38 998 475
Audit semestriel des états financiers - Instruction 55 BCC	USD 20 000	USD 18 000	50 140 896
Total	USD 34 000	32 000	89 139 371

La différence de FC 11 millions représente la provision constituée sur les honoraires d'audit interne à réaliser par E&Y.

La rubrique "Autres" est constituée de toutes les autres charges d'exploitation supportées par FPM S.A. dont les fournitures consommées, les frais de transport dans le pays, le coût des formalités administratives pour déplacements, les frais d'entretien et de communication ainsi que diverses charges d'exploitation.

23. CHARGES DE PERSONNEL

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>
Salaires de base	786 939 573	540 616 635
Indemnité de logement	324 395 533	248 578 173
Soins médicaux	120 065 130	81 855 959
Cotisation CNSS QP Employeur	138 146 817	161 176 488
Primes	158 944 582	120 227 099
Cotisation INPP	31 880 035	37 194 574
Autres	<u>179 579 642</u>	<u>570 109 415</u>
Total	<u>1 739 951 312</u>	<u>1 759 758 343</u>

La rubrique « Autres » comprend essentiellement le pécule congé, les heures supplémentaires, l'indemnité de vie chère, la cotisation sociale à l'ONEM, le transport mensuel, les frais de formation du personnel ainsi que le colis de fin d'année au personnel.

24. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements proviennent des postes ci-après :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>
Logiciels	5 847 287	8 356 774
Etudes, Recherche et Développement	-	5 841 956
Matériel de transport	97 492 727	22 995 108
Matériel informatique	15 382 782	5 468 947
Matériel de bureau	2 409 982	-
Mobilier de bureau	1 700 596	1 141 481
Matériel électrique	5 754 083	8 194 964
Aménagements	<u>6 621 815</u>	<u>9 880 219</u>
Total	<u>135 209 272</u>	<u>61 879 449</u>

La variation de ce poste est expliquée par l'effet combiné de la cession de certaines immobilisations ainsi que les acquisitions de la période : véhicules, matériel électrique, matériels informatiques et mobiliers de bureau.

25. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

Les dotations et reprises sur provisions portent sur les éléments ci-après :

		<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>
Provision pour reconstitution du capital	(a)	(3 773 671 752)	(8 778 993 260)
Provision/reprise sur les avantages au personnel	(b)	(212 338 098)	980 858 054
Provisions sur crédits sains	(c)	(317 528 258)	(247 275 108)
Provisions sur trésorerie		(4 771 621)	-
Provisions/reprise sur crédits non sains		(14 796 878)	91 046 478
Reprise provision prêts à surveiller		<u>88 210 298</u>	<u>-</u>
Total		<u>(4 234 896 309)</u>	<u>(7 954 363 836)</u>

- a) La provision pour reconstitution du capital représente l'actualisation du capital libéré en USD au taux de clôture. La forte variation est expliquée par la légère stabilité du franc congolais comparée à l'année passée (Voir Note 14 ci-dessus).
- b) La provision sur les avantages au personnel comprend essentiellement la provision retraite ainsi que le bonus du personnel pour l'exercice 2024.
- c) Les provisions sur crédits sains représentent la provision sur l'encours de crédits au 30 juin 2024.

26. ENGAGEMENTS REÇUS

Ce poste est détaillé comme suit :

		<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Engagements de financement reçus de KFW	(a)	65 620 698 390	14 887 202 000
Engagements de financement reçus de Banque Mondiale	(c)	<u>76 697 514 900</u>	<u>72 349 243 200</u>
Total		<u>142 318 213 290</u>	<u>87 236 445 200</u>

Les engagements reçus représentent le solde de USD 27 millions à recevoir de la Banque Mondiale sur un financement total de USD 37 millions du Projet Transforme suivant accord signé avec le gouvernement congolais et de EUR 21 millions à recevoir de la KfW pour le compte des fonds de garantie partielle des crédits pour le financement d'impact social.

27. ENGAGEMENTS DONNES

Ce poste est détaillé comme suit :

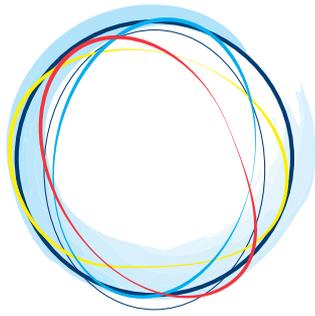
		<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Garantie donnée à SMICO		2 858 241 114	2 678 899 544
Garantie donnée à GUILGAL		3 753 238 193	2 677 518 880
Garantie donnée à ADVANS		3 066 517 015	-
Garantie donnée à PAIDEK		<u>931 169 616</u>	<u>-</u>
Total		<u>10 609 165 938</u>	<u>5 356 418 424</u>

Les engagements donnés correspondent à la limite maximale de la perte admise « Stop loss » de 25% sur les encours des crédits, sous garantie partielle de portefeuille de crédits, accordés par le FPM S.A. aux PME sur financement de la Banque Mondiale à travers le guichet dénommé GPPC, dans le cadre du contrat signé avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises (voir la Note 17). La hausse sur ce poste est essentiellement expliquée par l'intégration de nouveaux IFPs (ADVANS et PAIDEK)

28. PASSIFS EVENTUELS

Le contrôle fiscal de l'exercice 2022 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de mise en recouvrement précédé d'un avis de FC 698.100.864,53. Le FPM S.A. a formulé ses observations à la DGI et reste en attente de la séance de travail pour échanger sur les points soulevés et de l'avis rectificatif.

Par ailleurs, le contrôle fiscal de l'exercice 2023 n'a pas encore été réalisé. A ce jour, il n'est pas possible d'estimer l'impact des résultats de ce contrôle sur les états financiers intérimaires au 30 juin 2024. Toutefois, il est peu probable l'éventualité que lesdits contrôles aboutissent à des montants d'imposition significatifs.



FPM

Pour l'inclusion financière en RD Congo



02, Avenue Kasa-Vubu, Croisement Boulevard Du 30 Juin
Commune de la Gombe | Kinshasa | RD Congo
www.fpm.cd

Contact FPM ASBL :
contact@fpm.cd
☎ +243 992006139

Contact FPM SA :
administration@fpmsa-rdc.com
☎ +243 976596005



KFW cfef



TRANSFORME

Cordaid



incofin cvso



AFD

LA FRANCE EN RD CONGO

VISA